Fonds régional de Garantie avec BPI France

Soutennir les projets des entreprises situées en Normandie et contribuer au développement économique régional.

Objectifs

Favoriser le recours des entreprises à l'emprunt bancaire en apportant la garantie conjointe de BPI France et de la Région Normandie.

Il en résulte une diminution du risque bancaire permettant, soit l'octroi du prêt, soit des conditions plus favorables.

Bénéficiaires

PME de Normandie sollicitant soit un prêt d’une durée supérieure ou égale à deux ans, soit un crédit-bail mobilier ou immobilier

Caractéristiques de l’aide

Critères d'éligibilité : opérations de création, transmission-reprise, développement, renforcement de trésorerie dans tous les secteurs d'activité, sauf la promotion immobilière et les opérations patrimoniales.

Coûts éligibles : 70 % du montant du financement dans la limite globale d'un en-cours maximum de 714 K€ (dont 357 K€ pour la Région), amené à 80 % dans le cas des prêts participatifs d'amorçage compris

entre 75 et 150 K€.

Contacts

Contacts

Direction régionale de BPI France

- départements 14, 50 et 61 : 616 rue Marie Curie - 14200 HEROUVILLE ST CLAIR - tél : 02 31 46 76 76
- départements 27 et 76 : 20 place St Marc - BP 21323 - 76178 ROUEN Cedex 1 - tél : 02 35 59 26 36